SYCFI

LIVRE BLANC DU SYCFI 2026

Réconcilier la formation professionnelle avec la réalité du terrain

SYCFI
Syndicat des consultants-formateurs indépendants

PASCAL DEVELAY
12/06/2026

SOMMAIRE

- Préface du Président
- Introduction générale

PARTIE I

BILAN DE LA RÉFORME ET DIAGNOSTIC DU TERRAIN

Chapitre 1

La promesse de la loi du 5 septembre 2018 et sa réalité sur le terrain

1.1 Comprendre l'esprit de la réforme

1.2 Les avancées à reconnaître

1.3 Les limites observées

1.4 Les consultants-formateurs : une richesse nationale sous-estimée

1.5 Position du SYCFI

Chapitre 2

Les réalités du terrain

2.1 La parole des consultants-formateurs

2.2 La parole des entreprises

2.3 La parole des apprenants

2.4 Les difficultés identifiées

2.5 Le cas particulier des consultants-formateurs indépendants

2.6 Synthèse du diagnostic

PARTIE II

FINANCER LES COMPÉTENCES

Chapitre 3

Financer les compétences : entre ambition nationale et complexité opérationnelle

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

PARTIE III

QUALITÉ, CERTIFICATION ET INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE

Chapitre 4
Qualiopi : qualité, conformité et réalité du terrain

PARTIE IV

LE CONSULTANT-FORMATEUR AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE

Chapitre 5
La place du consultant-formateur indépendant

Chapitre 6
Redonner du sens à la formation professionnelle

PARTIE V

LES COMPÉTENCES ET LES ENJEUX DE DEMAIN

Chapitre 7
Les compétences humaines

Chapitre 8
Anticiper les compétences de demain

PARTIE VI

L'ENTREPRISE ET LES TERRITOIRES

Chapitre 9
Les TPE, PME et professions libérales

Chapitre 10
Les DROM-COM : garantir l'égalité d'accès à la formation

PARTIE VII

GOUVERNANCE ET REPRÉSENTATIVITÉ

Chapitre 11
Gouvernance et construction des politiques publiques

Chapitre 12
L'apprenant au cœur du système

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

PARTIE VIII

LA POSITION OFFICIELLE DU SYCFI

Chapitre 13
Position officielle du SYCFI

Conclusion générale

Synthèse des constats

Synthèse des propositions

Annexes

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La formation professionnelle constitue l'un des principaux leviers de compétitivité économique, de développement des compétences, d'employabilité et de cohésion sociale.

Depuis plusieurs décennies, la France a construit un système ambitieux visant à permettre à chaque citoyen de développer ses compétences tout au long de sa vie professionnelle.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a marqué une étape majeure dans cette transformation.

Cette réforme poursuivait plusieurs objectifs légitimes :

- Simplifier l'accès à la formation ;
- Renforcer la qualité des prestations ;
- Développer l'autonomie des bénéficiaires ;
- Sécuriser les financements ;
- Lutter contre les fraudes ;
- Rapprocher davantage la formation des besoins économiques.

Le SYCFI partage pleinement ces ambitions.

Toutefois, huit années après l'entrée en vigueur de cette réforme, les remontées du terrain mettent en évidence des évolutions qui méritent aujourd'hui une analyse approfondie.

Partout en France, les consultants-formateurs indépendants, les organismes de formation, les entreprises, les apprenants et les partenaires institutionnels expriment des attentes convergentes :

- Davantage de lisibilité ;
- Davantage de stabilité ;

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

- Davantage d'harmonisation ;
- Davantage de simplicité ;
- Davantage d'efficacité opérationnelle.

Le présent Livre Blanc a pour vocation de porter la voix du terrain.

Il ne s'agit ni d'un document de contestation ni d'un document corporatiste.

Il s'agit d'une contribution constructive visant à améliorer le fonctionnement de la formation professionnelle au bénéfice :

- Des apprenants ;
- Des entreprises ;
- Des financeurs ;
- Des organismes de formation ;
- Des consultants-formateurs ;
- Des territoires.

Les constats et propositions présentés dans ce document sont issus de l'expérience quotidienne des professionnels qui accompagnent le développement des compétences sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les territoires ultramarins.

Le SYCFI considère que les réformes les plus efficaces sont celles qui se construisent avec celles et ceux qui les mettent en œuvre au quotidien.

C'est dans cet esprit que ce Livre Blanc est proposé aux pouvoirs publics, aux partenaires sociaux, aux parlementaires, aux financeurs et à l'ensemble des acteurs du développement des compétences.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN QUELQUES CHIFFRES

Quelques repères permettant de mesurer l'importance stratégique du développement des compétences en France.

- Plus de 90 000 organismes de formation enregistrés.
- Plus de 3 millions d'entreprises françaises.
- Plus de 4 millions de travailleurs indépendants.
- Plus de 28 millions d'actifs occupés.
- Plus de 2 millions d'utilisateurs du CPF chaque année.
- Plus de 11 millions de salariés travaillant dans des TPE et PME.
- Plus de 900 000 professionnels exerçant sous statut libéral.
- Plusieurs dizaines de milliards d'euros consacrés chaque année au développement des compétences.
- Des milliers de consultants-formateurs indépendants intervenant quotidiennement dans les territoires.

Le SYCFI considère que cette richesse humaine constitue un atout stratégique majeur pour la compétitivité économique, l'employabilité, l'innovation et la cohésion sociale.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Les consultants-formateurs indépendants assurent un maillage territorial de proximité permettant d'accompagner les entreprises, les collectivités, les associations, les professions libérales et les apprenants sur l'ensemble du territoire national.

PARTIE I

BILAN DE LA RÉFORME ET DIAGNOSTIC DU TERRAIN

CHAPITRE 1

LA PROMESSE DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018 ET SA RÉALITÉ SUR LE TERRAIN

1.1 Comprendre l'esprit de la réforme

La loi du 5 septembre 2018 a profondément modifié l'organisation de la formation professionnelle en France.

Cette réforme poursuivait plusieurs objectifs ambitieux :

- Donner davantage de liberté aux actifs dans le choix de leur formation ;
- Simplifier l'accès aux compétences ;
- Favoriser l'employabilité ;
- Renforcer la qualité des organismes de formation ;
- Développer la transparence des financements ;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Le SYCFI reconnaît pleinement la pertinence de ces objectifs.

Ils répondaient à des besoins réels exprimés depuis de nombreuses années par les entreprises, les salariés, les demandeurs d'emploi et les professionnels de la formation.

1.2 Les avancées à reconnaître

Le Livre Blanc reconnaît plusieurs évolutions positives.

Une meilleure visibilité de l'offre

Le CPF a contribué à rendre l'offre de formation plus accessible et plus visible.

Une volonté de professionnalisation

La certification Qualiopi a permis de renforcer la structuration des organismes de formation.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Une lutte renforcée contre certaines fraudes

Les dispositifs de contrôle ont permis d'améliorer la sécurisation des fonds consacrés à la formation professionnelle.

1.3 Les limites observées

Malgré ces avancées, plusieurs difficultés sont remontées de manière récurrente.

Complexification administrative

Les obligations administratives se sont considérablement accrues.

Instabilité réglementaire

Les modifications successives des dispositifs créent une difficulté permanente d'adaptation.

Concentration du marché

Les petites structures rencontrent davantage de difficultés à absorber les coûts de conformité.

Éloignement progressif du terrain

Certaines décisions semblent parfois conçues sans évaluation préalable de leurs conséquences opérationnelles.

1.4 Les consultants-formateurs : une richesse nationale sous-estimée

Les consultants-formateurs indépendants représentent un maillage territorial unique.

Ils interviennent auprès :

- Des TPE ;
- Des PME ;
- Des associations ;
- Des collectivités ;
- Des professions libérales ;
- Des demandeurs d'emploi ;
- Des salariés.

Leur proximité avec les bénéficiaires constitue une richesse essentielle pour le développement des compétences.

1.5 Position du SYCFI

Le SYCFI considère que les objectifs de la réforme demeurent pertinents.

Toutefois, l'amélioration continue du système suppose désormais :

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

- Davantage de concertation ;
- Davantage d'évaluation ;
- Davantage de stabilité ;
- Davantage de prise en compte des réalités du terrain.

Le développement des compétences doit demeurer l'objectif central de toute politique publique de formation professionnelle.

Conclusion du chapitre 1

La réforme de 2018 a permis des avancées significatives.

Huit années après sa mise en œuvre, une nouvelle étape semble nécessaire afin de réconcilier ambition nationale et réalité opérationnelle.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

CHAPITRE 2

LES RÉALITÉS DU TERRAIN

Introduction

La formation professionnelle constitue aujourd'hui un levier essentiel de développement des compétences, d'employabilité et de compétitivité économique.

Pourtant, derrière les ambitions affichées par les réformes successives, les professionnels de terrain expriment des difficultés récurrentes qui méritent d'être entendues.

Le SYCFI a recueilli de nombreux témoignages auprès de consultants-formateurs indépendants, d'organismes de formation, d'entreprises et d'apprenants.

Ces remontées permettent d'identifier plusieurs tendances convergentes qui structurent le présent diagnostic.

2.1 La parole des consultants-formateurs

CONSTAT N°1 DU SYCFI

La charge administrative prend progressivement le pas sur l'ingénierie pédagogique

Les consultants-formateurs consacrent une part croissante de leur temps à :

- La gestion documentaire ;
- Les obligations réglementaires ;
- Les démarches administratives ;
- Les contrôles et audits ;
- La veille réglementaire.

Cette évolution réduit mécaniquement le temps consacré :

- À l'analyse du besoin ;
- À la préparation pédagogique ;
- À l'innovation ;
- À l'accompagnement individualisé.

Le SYCFI considère que la qualité pédagogique doit demeurer la priorité première des professionnels de la formation.

CONSTAT N°2 DU SYCFI

L'instabilité réglementaire fragilise les structures

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Depuis plusieurs années, les professionnels doivent s'adapter à des évolutions réglementaires fréquentes.

Cette situation génère :

- Une perte de visibilité ;
- Des coûts d'adaptation permanents ;
- Des risques d'erreur involontaire ;
- Une mobilisation importante des ressources.

Les petites structures apparaissent particulièrement exposées à cette instabilité.

CONSTAT N°3 DU SYCFI

Les coûts de conformité augmentent continuellement

La mise en conformité implique aujourd'hui :

- Du temps ;
- Des outils numériques ;
- Des prestations d'accompagnement ;
- Des audits ;
- Des contrôles.

Ces coûts sont généralement plus facilement absorbés par les grandes structures que par les consultants-formateurs indépendants.

2.2 La parole des entreprises

Les entreprises demeurent les principales bénéficiaires du développement des compétences.

Elles expriment néanmoins plusieurs attentes fortes.

CONSTAT N°4 DU SYCFI

Les dispositifs de financement demeurent complexes

De nombreuses entreprises indiquent rencontrer des difficultés pour :

- Identifier les financements mobilisables ;
- Comprendre les critères d'éligibilité ;
- Constituer les dossiers ;
- Suivre les procédures administratives.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Cette complexité peut conduire certaines entreprises à renoncer à certains projets de formation.

CONSTAT N°5 DU SYCFI

Les entreprises attendent davantage de lisibilité

Les dirigeants recherchent principalement :

- La simplicité ;
- La réactivité ;
- La visibilité ;
- La stabilité des dispositifs.

Ils souhaitent pouvoir concentrer leurs efforts sur le développement des compétences plutôt que sur la gestion administrative.

2.3 La parole des apprenants

Les apprenants demeurent les premiers bénéficiaires de la formation professionnelle.

Leurs retours mettent en évidence plusieurs enjeux.

CONSTAT N°6 DU SYCFI

Les dispositifs restent parfois difficiles à comprendre

Les bénéficiaires doivent souvent naviguer entre :

- CPF ;
- OPCO ;
- France Travail ;
- Régions ;
- Employeurs ;
- Organismes de formation.

Cette multiplicité des acteurs peut générer des difficultés de compréhension.

CONSTAT N°7 DU SYCFI

Les apprenants recherchent avant tout l'employabilité

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Les bénéficiaires attendent principalement que la formation leur permette :

- D'obtenir un emploi ;
- D'évoluer professionnellement ;
- De sécuriser leur parcours ;
- D'améliorer leurs compétences ;
- D'accroître leur autonomie.

Le financement constitue un moyen.

La compétence constitue l'objectif.

2.4 Les difficultés identifiées

Les remontées du terrain mettent en évidence plusieurs problématiques récurrentes.

EDOF

Les professionnels signalent :

- Des procédures complexes ;
- Des délais parfois importants ;
- Des contrôles multiples ;
- Un besoin accru de traçabilité.

OPCO

Les pratiques peuvent varier :

- Selon les secteurs ;
- Selon les territoires ;
- Selon les critères d'interprétation.

France Travail

Les professionnels observent :

- Des différences territoriales ;
- Des pratiques parfois hétérogènes ;
- Des niveaux d'accompagnement variables.

Régions

Les dispositifs régionaux constituent des leviers essentiels mais demeurent parfois insuffisamment lisibles pour les entreprises et les bénéficiaires.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

2.5 Le cas particulier des consultants-formateurs indépendants

CONSTAT N°8 DU SYCFI

Les indépendants supportent seuls l'ensemble des obligations réglementaires

Le consultant-formateur indépendant assure simultanément :

- La pédagogie ;
- Le commercial ;
- L'administratif ;
- La qualité ;
- La veille ;
- La gestion financière ;
- La relation client.

Cette polyvalence constitue une richesse mais également une source de fragilité lorsque les exigences administratives deviennent excessives.

Le risque est alors de voir disparaître progressivement une partie de ce maillage territorial indispensable au développement des compétences.

2.6 Synthèse du diagnostic

Les remontées du terrain mettent en évidence cinq attentes majeures :

1. Simplifier

Réduire la complexité administrative.

2. Stabiliser

Limiter les changements réglementaires permanents.

3. Harmoniser

Uniformiser davantage les pratiques entre financeurs.

4. Associer

Donner une place plus importante aux professionnels dans les concertations nationales.

5. Évaluer

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Mesurer l'efficacité réelle des dispositifs au regard des résultats obtenus.

Conclusion du Chapitre 2

La formation professionnelle constitue un pilier essentiel du développement économique et social.

Les difficultés identifiées ne remettent nullement en cause son utilité.

Elles soulignent au contraire la nécessité d'une amélioration continue des dispositifs afin de rapprocher davantage les politiques publiques des réalités du terrain.

Le développement des compétences ne doit jamais être une conséquence du système.

Il doit en demeurer la finalité première.

CHAPITRE 3

FINANCER LES COMPÉTENCES :

ENTRE AMBITION NATIONALE ET COMPLEXITÉ OPÉRATIONNELLE

Introduction

La formation professionnelle ne peut exister sans financement.

Depuis la réforme du 5 septembre 2018, les pouvoirs publics ont souhaité renforcer l'accès à la formation tout en sécurisant l'utilisation des fonds publics et mutualisés.

Cette ambition est légitime.

La formation représente un investissement stratégique pour l'emploi, la compétitivité des entreprises, l'adaptation aux mutations économiques et le développement des compétences.

Toutefois, les témoignages recueillis par le SYCFI mettent en évidence un décalage croissant entre les objectifs poursuivis et la réalité vécue par les bénéficiaires, les entreprises et les professionnels de la formation.

La question n'est plus uniquement de savoir si les financements existent.

La véritable question est désormais :

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Les dispositifs de financement sont-ils devenus suffisamment simples, accessibles et efficaces pour répondre aux besoins réels des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi et des consultants-formateurs ?

SECTION 1

LE CPF : UNE RÉVOLUTION INACHEVÉE

Les avancées à reconnaître

Le Compte Personnel de Formation a profondément transformé l'accès à la formation.

Il a permis :

- Une visibilité accrue de l'offre de formation ;
- Une plus grande autonomie des bénéficiaires ;
- Une démocratisation de l'accès à certains parcours ;
- Une responsabilisation des actifs dans la gestion de leurs compétences.

Le CPF constitue aujourd'hui un outil largement identifié par la population active.

CONSTAT N°9 DU SYCFI

Le financement ne suit pas toujours le besoin réel

Le SYCFI constate que de nombreux besoins en compétences ne trouvent plus aujourd'hui de réponse adaptée dans les dispositifs existants.

Certaines formations pourtant essentielles :

- Management ;
- Communication ;
- Développement commercial ;
- Gestion d'entreprise ;
- Organisation ;
- Compétences comportementales ;

Rencontrent davantage de difficultés d'accès lorsqu'elles ne sont pas associées à un parcours certifiant.

Le risque est alors de financer davantage la certification que la compétence elle-même.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

PROPOSITION N°1 DU SYCFI

Permettre le financement de certaines formations non certifiantes lorsqu'elles répondent à un besoin économique clairement identifié et démontré.

SECTION 2

EDOF : ENTRE SÉCURISATION ET COMPLEXITÉ

La plateforme EDOF a permis d'améliorer la traçabilité et la sécurisation des opérations réalisées dans le cadre du CPF.

Le SYCFI reconnaît pleinement l'intérêt de cette démarche.

Toutefois, plusieurs difficultés remontent régulièrement du terrain.

CONSTAT N°10 DU SYCFI

Les contrôles mobilisent une part importante des ressources administratives

Les organismes doivent aujourd'hui produire un volume important de justificatifs.

Cette exigence de traçabilité est légitime.

Cependant, elle peut parfois générer une charge administrative disproportionnée au regard du risque réellement identifié.

PROPOSITION N°2 DU SYCFI

Mettre en œuvre une logique de contrôle proportionnée au niveau de risque constaté.

SECTION 3

LES OPCO

Les OPCO jouent un rôle essentiel dans le financement et l'accompagnement des entreprises.

Le SYCFI salue leur engagement quotidien.

Toutefois, les remontées du terrain mettent en évidence certaines disparités.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

CONSTAT N°11 DU SYCFI

Les pratiques demeurent hétérogènes

Selon les branches professionnelles ou les territoires, les entreprises peuvent constater :

- Des critères différents ;
- Des procédures différentes ;
- Des délais différents ;
- Des modalités d'instruction différentes.

Cette situation nuit à la lisibilité du système.

PROPOSITION N°3 DU SYCFI

Créer un socle national harmonisé garantissant une meilleure cohérence des pratiques.

SECTION 4

FRANCE TRAVAIL

France Travail constitue un acteur majeur du retour à l'emploi.

Le SYCFI reconnaît son rôle essentiel dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

CONSTAT N°12 DU SYCFI

Les pratiques diffèrent selon les territoires

Les professionnels constatent parfois des écarts importants :

- Dans l'accès aux financements ;
- Dans l'interprétation des critères ;
- Dans l'accompagnement des projets.

PROPOSITION N°4 DU SYCFI

Créer une charte nationale d'harmonisation des pratiques.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

SECTION 5

LES CONSEILS RÉGIONAUX

Les Régions jouent un rôle déterminant dans le développement des compétences.

Leur proximité avec les territoires constitue une force.

CONSTAT N°13 DU SYCFI

Les dispositifs régionaux manquent parfois de lisibilité

Les entreprises et les bénéficiaires rencontrent des difficultés à identifier :

- Les aides disponibles ;
- Les critères d'éligibilité ;
- Les modalités de financement.

PROPOSITION N°5 DU SYCFI

Créer un portail national unique permettant de centraliser l'information relative aux financements régionaux.

SECTION 6

LES CERTIFICATIONS RS ET RNCP

Les certifications professionnelles participent à la reconnaissance des compétences.

Elles jouent un rôle important dans la sécurisation des parcours.

CONSTAT N°14 DU SYCFI

Les petites structures rencontrent davantage de difficultés d'accès

Les coûts, les procédures et les exigences administratives peuvent représenter des freins significatifs.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

PROPOSITION N°6 DU SYCFI

Créer un dispositif d'accompagnement spécifique destiné aux petites structures et aux consultants-formateurs indépendants.

SECTION 7

LA SOUS-TRAITANCE

Les récentes évolutions réglementaires ont profondément modifié les conditions d'intervention des sous-traitants.

CONSTAT N°15 DU SYCFI

Les nouvelles règles suscitent de nombreuses interrogations

Les consultants-formateurs indépendants expriment des inquiétudes concernant :

- Leur avenir économique ;
- Leur accès au marché ;
- Leur capacité à poursuivre certaines activités.

PROPOSITION N°7 DU SYCFI

Réaliser une évaluation nationale de l'impact des nouvelles règles de sous-traitance sur les indépendants.

SECTION 8

LE CONSULTANT-FORMATEUR INDÉPENDANT

CONSTAT N°16 DU SYCFI

La profession demeure insuffisamment reconnue

Les consultants-formateurs indépendants constituent pourtant un maillage territorial essentiel.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Ils interviennent quotidiennement auprès :

- Des TPE ;
- Des PME ;
- Des collectivités ;
- Des associations ;
- Des professions libérales.

PROPOSITION N°8 DU SYCFI

Créer un statut reconnu de Consultant-Formateur Indépendant permettant de mieux identifier et valoriser leur contribution économique et sociale.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Le financement constitue l'un des piliers du développement des compétences.

Les dispositifs actuels ont permis des avancées importantes.

Toutefois, les remontées du terrain montrent qu'une nouvelle étape est désormais nécessaire.

Cette étape doit poursuivre un objectif simple :

Faire en sorte que les financements servent avant tout le développement des compétences, la réussite des apprenants et la compétitivité des entreprises.

Le financement n'est pas une finalité.

Il constitue un moyen au service d'un objectif supérieur :

Le développement durable des compétences.

CHAPITRE 4

LE PARADOXE DES FINANCEMENTS :

ENTRE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET COMPLEXITÉ CROISSANTE

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Introduction

La réforme de la formation professionnelle avait pour ambition de faciliter l'accès aux compétences.

Pourtant, les remontées du terrain mettent en évidence un paradoxe de plus en plus perceptible :

Alors que les dispositifs de financement se sont multipliés, leur mobilisation apparaît souvent plus complexe pour les bénéficiaires, les entreprises et les organismes de formation.

Le SYCFI constate que la question n'est plus uniquement celle de l'existence des financements.

Elle concerne désormais leur accessibilité, leur lisibilité, leur rapidité de mise en œuvre et leur adéquation aux besoins réels du marché.

SECTION 1

LE CPF ET L'ACCÈS AUX FORMATIONS STRATÉGIQUES

Le Compte Personnel de Formation a profondément modifié l'accès à la formation.

Toutefois, plusieurs évolutions récentes interrogent les professionnels du terrain.

CONSTAT N°17 DU SYCFI

Les montants disponibles deviennent parfois insuffisants

Certaines formations répondant à des besoins réels des entreprises nécessitent aujourd'hui des investissements supérieurs aux montants généralement disponibles sur les comptes CPF.

Cette situation concerne notamment :

- Le management ;
- La vente et la négociation ;
- La communication ;
- Les formations techniques spécialisées
- Certaines formations certifiantes longues.

Le risque est de voir apparaître une inégalité d'accès aux compétences selon la capacité financière des bénéficiaires à compléter eux-mêmes leur financement.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

PROPOSITION N°9 DU SYCFI

Ouvrir une concertation nationale sur l'adéquation entre le coût réel des formations et les plafonds actuellement mobilisables.

SECTION 2

LE PARADOXE DES ABONDEMENTS

Pour compenser les insuffisances de financement, plusieurs dispositifs d'abondement ont été créés.

Cette évolution part d'une intention positive.

Cependant, sa mise en œuvre demeure souvent complexe.

CONSTAT N°18 DU SYCFI

La multiplication des financeurs complique les parcours

Le bénéficiaire peut être amené à solliciter :

- Son employeur ;
- Son OPCO ;
- France Travail ;
- Sa Région ;
- D'autres financeurs publics ou privés.

Cette multiplicité d'interlocuteurs génère :

- Des délais supplémentaires ;
- Une complexité administrative ;
- Des abandons de projets.

Le système devient parfois plus difficile à comprendre au moment même où il vise à simplifier l'accès à la formation.

PROPOSITION N°10 DU SYCFI

Créer un système unifié permettant de visualiser et de mobiliser l'ensemble des abondements disponibles à partir d'une interface unique.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

SECTION 3

LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Les délais de paiement constituent aujourd'hui l'une des préoccupations majeures des organismes de formation et des consultants-formateurs indépendants.

CONSTAT N°19 DU SYCFI

Les délais fragilisent la trésorerie des petites structures

Les professionnels signalent régulièrement :

- Des délais d'instruction ;
- Des contrôles complémentaires ;
- Des demandes de pièces additionnelles ;
- Des délais de règlement parfois importants.

Pour les petites structures, ces délais peuvent générer des tensions de trésorerie significatives.

Le consultant-formateur indépendant doit pourtant continuer à assumer :

- Ses charges ;
- Ses obligations fiscales ;
- Ses obligations sociales ;
- Ses investissements pédagogiques.

PROPOSITION N°11 DU SYCFI

Mettre en place des mécanismes permettant une meilleure prévisibilité des délais de règlement.

SECTION 4

LES CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES

Le SYCFI soutient pleinement les démarches destinées à lutter contre la fraude et à sécuriser les fonds publics.

Toutefois, les professionnels du terrain soulignent la nécessité d'un équilibre.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

CONSTAT N°20 DU SYCFI

La multiplication des contrôles peut générer une insécurité administrative

Les organismes peuvent être confrontés simultanément :

- Aux contrôles qualité ;
- Aux contrôles financeurs ;
- Aux contrôles EDOF ;
- Aux contrôles administratifs ;
- Aux demandes de justificatifs complémentaires.

Cette superposition de contrôles mobilise des ressources importantes.

CONSTAT N°21 DU SYCFI

La multiplication des contrôles interinstitutionnels interroge les professionnels sur la cohérence globale du système

Le SYCFI constate que les organismes de formation certifiés Qualiopi sont déjà soumis à un dispositif de contrôle régulier particulièrement structuré.

La certification Qualiopi impose notamment :

- Un audit initial ;
- Un audit de surveillance ;
- Un audit de renouvellement ;
- Le respect permanent du Référentiel National Qualité ;
- La conservation de nombreuses preuves de conformité ;
- Des démarches de veille, d'amélioration continue et de traçabilité.

Dans les faits, de nombreux consultants-formateurs indépendants et organismes de formation ont le sentiment d'être contrôlés de manière quasi permanente.

À ces audits qualité viennent parfois s'ajouter :

- Des contrôles EDOF ;
- Des contrôles des financeurs ;
- Des contrôles OPCO ;
- Des contrôles administratifs ;
- Des demandes de justificatifs complémentaires émanant de différentes institutions.

Le SYCFI observe que certains professionnels s'interrogent légitimement sur l'articulation entre ces différents niveaux de contrôle.

Une question revient régulièrement dans les remontées du terrain :

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Si un organisme fait déjà l'objet d'évaluations régulières dans le cadre de la certification Qualiopi, comment garantir que les contrôles complémentaires apportent une réelle valeur ajoutée sans créer de redondance administrative ?

Le SYCFI considère que la qualité du système repose autant sur la pertinence des contrôles que sur leur coordination.

L'objectif ne doit pas être de multiplier les vérifications identiques mais de garantir l'efficacité globale du dispositif tout en préservant la capacité des professionnels à consacrer leur temps au développement des compétences.

PROPOSITION N°12 DU SYCFI

Créer un principe de coordination des contrôles entre les différents acteurs institutionnels.

Le SYCFI propose qu'une réflexion nationale soit engagée afin de :

- Mieux articuler les audits Qualiopi et les autres contrôles ;
- Limiter les demandes redondantes de documents déjà vérifiés ;
- Favoriser le partage d'informations entre institutions lorsque la réglementation le permet ;
- Concentrer les contrôles complémentaires sur les situations présentant un risque identifié.

L'objectif n'est pas de réduire le niveau d'exigence mais d'améliorer l'efficacité et la cohérence des dispositifs de contrôle existants.

PARTIE III

QUALITÉ, CERTIFICATION ET INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE

CHAPITRE 5

QUALIOPI :

QUALITÉ, CONFORMITÉ ET RÉALITÉ DU TERRAIN

Introduction

La qualité constitue l'un des piliers fondamentaux de la formation professionnelle.

Elle représente une attente légitime des apprenants, des entreprises, des financeurs et des pouvoirs publics.

La certification Qualiopi a été mise en place afin de garantir un niveau d'exigence commun à l'ensemble des organismes de formation bénéficiant de financements publics ou mutualisés.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Le SYCFI partage pleinement cet objectif.

Toutefois, plusieurs années après sa généralisation, une question essentielle mérite d'être posée :

Comment définir la qualité d'une formation ?

Peut-elle être appréciée uniquement à travers des procédures, des indicateurs documentaires et des éléments de conformité ?

Ou doit-elle également être évaluée à travers les compétences réellement développées par les bénéficiaires ?

Pour le SYCFI, la qualité d'une action de formation ne peut être réduite à la seule conformité administrative.

Elle doit avant tout être appréciée au regard de sa capacité à répondre aux besoins réels des apprenants, des entreprises et de la société.

Une formation de qualité doit permettre le développement :

- Des savoirs ;
- Des savoir-faire ;
- Des savoir-être ;
- Des compétences comportementales ;
- Des compétences managériales ;
- Des compétences relationnelles ;
- Des compétences entrepreneuriales ;
- Des compétences liées au bien-être et à la qualité de vie au travail.

Cette réalité concerne l'ensemble des secteurs d'activité.

Elle concerne également les professions libérales.

- Un médecin peut avoir besoin de développer ses compétences en management.
- Un avocat peut avoir besoin de renforcer ses compétences en communication ou en gestion de cabinet.
- Un expert-comptable peut avoir besoin de développer ses compétences commerciales.
- Un kinésithérapeute peut avoir besoin de perfectionner sa relation patient.
- Un consultant peut avoir besoin d'améliorer ses pratiques pédagogiques.

Le développement des compétences ne concerne pas uniquement l'acquisition de connaissances techniques.

Il concerne également les capacités humaines permettant de transformer ces connaissances en résultats concrets.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Dans un contexte marqué par les évolutions technologiques, l'intelligence artificielle, les mutations économiques et les nouvelles attentes sociétales, les compétences comportementales deviennent de plus en plus déterminantes.

Le savoir-être constitue aujourd'hui un facteur majeur d'employabilité, de performance et de réussite professionnelle.

Le SYCFI considère donc que la qualité d'une formation doit être appréciée dans sa globalité.

Elle doit mesurer non seulement la conformité des dispositifs mis en œuvre, mais également leur impact réel sur le développement des compétences et sur la performance durable des organisations.

C'est dans cet esprit que le présent chapitre analyse les effets de la certification Qualiopi, les enjeux de l'ingénierie pédagogique et les conditions nécessaires à une qualité réellement centrée sur les résultats.

SECTION 1

LA QUALITÉ NE PEUT ÊTRE RÉDUITE À LA DOCUMENTATION

CONSTAT N°22 DU SYCFI

La qualité pédagogique dépasse la seule conformité documentaire

Le respect des procédures constitue un élément important du système qualité.

Toutefois, les professionnels du terrain rappellent qu'une formation réussie repose également sur :

- La maîtrise du sujet ;
- La qualité de l'animation ;
- L'adaptation au public ;
- La capacité à répondre aux besoins réels ;
- L'acquisition effective des compétences.

Le SYCFI considère que la qualité documentaire ne constitue qu'une composante de la qualité globale.

PROPOSITION N°14 DU SYCFI

Renforcer l'évaluation des résultats pédagogiques réellement obtenus auprès des apprenants et des entreprises.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

SECTION 2

L'ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE : LE CŒUR DU MÉTIER

CONSTAT N°23 DU SYCFI

L'itinéraire pédagogique demeure l'outil central du consultant-formateur

L'analyse du besoin.

Les objectifs pédagogiques.

Les objectifs opérationnels.

Les méthodes pédagogiques.

Les évaluations.

Le transfert des acquis.

Constituent le véritable cœur du métier.

Le SYCFI considère que la qualité d'une action de formation repose d'abord sur la pertinence de son ingénierie pédagogique.

PROPOSITION N°15 DU SYCFI

Faire de l'itinéraire pédagogique détaillé l'un des principaux indicateurs d'appréciation de la qualité.

SECTION 3

LA VEILLE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

CONSTAT N°24 DU SYCFI

La veille doit démontrer sa valeur ajoutée

Les organismes réalisent :

- Une veille réglementaire ;
- Une veille pédagogique ;
- Une veille sectorielle ;
- Une veille technologique.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Le SYCFI considère que l'objectif de la veille ne doit pas être uniquement de produire des preuves.

Elle doit permettre une amélioration réelle des pratiques.

PROPOSITION N°16 DU SYCFI

Valoriser davantage les actions concrètes issues des travaux de veille.

SECTION 4

LES CONSULTANTS-FORMATEURS INDÉPENDANTS FACE À QUALIOPI

CONSTAT N°25 DU SYCFI

Les indépendants constituent un maillage territorial essentiel

Partout en France, les consultants-formateurs indépendants :

- Interviennent auprès des TPE ;
- Accompagnent les PME ;
- Soutiennent les associations ;
- Participent aux reconversions ;
- Contribuent au développement économique local.

Pourtant, ils doivent supporter seuls l'ensemble des coûts liés à la qualité.

CONSTAT N°26 DU SYCFI

Les exigences administratives réduisent le temps consacré à la pédagogie

Le temps consacré :

- Aux audits ;
- Aux justificatifs ;
- Aux procédures ;
- Aux contrôles ;
- Augmente régulièrement.

Le temps disponible pour :

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

- Préparer ;
- Concevoir ;
- Innover ;
- Accompagner ;
- Tend mécaniquement à diminuer.

PROPOSITION N°17 DU SYCFI

Évaluer systématiquement l'impact administratif de toute nouvelle obligation qualité.

SECTION 5

LES HABILITATIONS ET CERTIFICATIONS

CONSTAT N°27 DU SYCFI

Les conditions d'accès à certaines certifications interrogent les professionnels

Les remontées du terrain font apparaître :

- Des coûts importants ;
- Des droits d'entrée élevés ;
- Des critères parfois difficiles à comprendre ;
- Des différences d'accès selon la taille des structures.

Le SYCFI considère que la qualité pédagogique doit demeurer le critère principal.

PROPOSITION N°18 DU SYCFI

Renforcer la transparence économique des dispositifs d'habilitation et de certification.

POSITION DU SYCFI

Le SYCFI soutient pleinement :

- La qualité ;
- La certification ;
- La lutte contre la fraude ;
- La protection des apprenants.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Toutefois, la qualité ne peut être réduite à une accumulation de preuves documentaires.

Une formation est de qualité lorsqu'elle permet :

- L'acquisition des compétences ;
- Leur mise en œuvre ;
- L'évolution professionnelle ;
- La satisfaction des bénéficiaires ;
- La performance des organisations.

La pédagogie doit rester au cœur du système.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5

La qualité constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la formation professionnelle.

La certification Qualiopi a permis d'apporter un cadre commun, de renforcer la confiance des financeurs et de structurer davantage les pratiques des organismes de formation.

Le SYCFI reconnaît pleinement les avancées obtenues grâce à cette démarche.

Toutefois, la qualité ne peut être réduite à une logique de conformité documentaire ou à la seule production de preuves administratives.

La véritable qualité d'une formation se mesure avant tout à sa capacité à produire des résultats concrets et durables.

Elle se mesure à travers :

- Les compétences acquises ;
- Les compétences mises en œuvre ;
- Les évolutions professionnelles obtenues ;
- L'amélioration des pratiques ;
- La performance des organisations ;
- L'employabilité des bénéficiaires ;
- La satisfaction des apprenants et des entreprises.

La qualité d'une formation ne repose pas uniquement sur ce que l'apprenant sait.

Elle repose également sur ce qu'il sait faire et sur la manière dont il mobilise ses compétences dans son environnement professionnel.

Le développement des compétences suppose un équilibre entre :

- Le savoir ;
- Le savoir-faire ;
- Le savoir-être.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Cette approche concerne l'ensemble des secteurs d'activité ainsi que les professions libérales qui, au-delà de leur expertise technique, doivent également développer des compétences en management, communication, gestion d'activité, relation client ou accompagnement humain.

Dans un monde marqué par les transformations technologiques, l'intelligence artificielle, les évolutions sociétales et les nouvelles attentes des entreprises, les compétences humaines deviennent un facteur déterminant de réussite.

Le SYCFI considère que la qualité de demain devra être évaluée non seulement sur la conformité des dispositifs mis en œuvre, mais également sur leur impact réel sur les personnes, les organisations et les territoires.

La qualité ne constitue pas une finalité.

Elle est un moyen au service d'un objectif supérieur :

Le développement durable des compétences.

C'est cette vision équilibrée, exigeante et profondément humaine de la qualité que défend le SYCFI.

CHAPITRE 6

REDONNER DU SENS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Introduction

La formation professionnelle représente bien davantage qu'un dispositif de financement, une certification ou une obligation réglementaire.

Elle constitue un investissement stratégique pour l'avenir des individus, des entreprises et de la Nation.

Depuis plusieurs années, les réformes successives ont permis de renforcer la qualité des dispositifs, la traçabilité des actions et la sécurisation des financements.

Ces avancées sont réelles et doivent être reconnues.

Toutefois, de nombreux professionnels du terrain expriment aujourd'hui une préoccupation croissante :

Celle de voir les procédures, les contrôles, les certifications et les exigences administratives occuper une place parfois plus importante que la finalité même de la formation.

Le SYCFI considère qu'il est désormais nécessaire de replacer la compétence au cœur du système.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

La formation n'a pas vocation à produire des documents.

Elle n'a pas vocation à produire des indicateurs.

Elle n'a pas vocation à produire des certifications pour elles-mêmes.

Sa mission première demeure le développement des compétences permettant :

- L'employabilité ;
- L'évolution professionnelle ;
- La compétitivité des entreprises ;
- L'adaptation aux mutations économiques ;
- La cohésion sociale ;
- Le développement humain.

Cette réflexion constitue le point de départ du présent chapitre.

SECTION 1

LA COMPÉTENCE COMME FINALITÉ

CONSTAT N°28 DU SYCFI

Le développement des compétences doit demeurer l'objectif central

La compétence constitue la raison d'être de la formation professionnelle.

Pourtant, les professionnels observent parfois une focalisation excessive sur :

- Les procédures ;
- Les certifications ;
- Les critères administratifs ;
- Les dispositifs de financement.

Le SYCFI considère que ces outils doivent rester au service de la compétence et non devenir une finalité.

PROPOSITION N°19 DU SYCFI

Faire du développement des compétences l'indicateur central de toute politique publique de formation.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

SECTION 2

L'ANALYSE DU BESOIN : LE POINT DE DÉPART DE TOUTE FORMATION

CONSTAT N°29 DU SYCFI

L'analyse du besoin demeure insuffisamment valorisée

Une formation efficace commence toujours par une compréhension précise du besoin.

Cette étape permet :

- D''identifier les écarts de compétences ;
- De comprendre les enjeux ;
- D'adapter les contenus ;
- De personnaliser les parcours ;
- D'évaluer les résultats.

Le SYCFI considère que l'analyse du besoin constitue la première garantie de qualité d'une action de formation.

PROPOSITION N°20 DU SYCFI

Renforcer la place de l'analyse du besoin dans les critères d'évaluation des actions de formation.

SECTION 3

LES ENTREPRISES AU CŒUR DU SYSTÈME

CONSTAT N°30 DU SYCFI

Les besoins des entreprises évoluent plus rapidement que les dispositifs

- Transformation numérique.
- Intelligence artificielle.
- Transitions écologiques.
- Évolutions réglementaires.
- Difficultés de recrutement.
- Nouveaux modes de management.

Les entreprises sont confrontées à des mutations permanentes.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Le système de formation doit être capable de répondre avec davantage d'agilité à ces évolutions.

PROPOSITION N°21 DU SYCFI

Favoriser une adaptation plus rapide des dispositifs de formation aux besoins émergents des entreprises.

SECTION 4

MESURER LES RÉSULTATS PLUTÔT QUE LES MOYENS

CONSTAT N°31 DU SYCFI

Les indicateurs actuels restent majoritairement centrés sur la conformité

Les dispositifs mesurent principalement :

- La présence ;
- Les procédures ;
- Les justificatifs ;
- Les éléments documentaires.

Ces données sont nécessaires.

Elles ne permettent toutefois pas toujours d'évaluer les effets réels des formations.

PROPOSITION N°22 DU SYCFI

Développer des indicateurs nationaux centrés sur :

- Les compétences acquises ;
- Les évolutions professionnelles ;
- Les effets observés dans les entreprises ;

• l'employabilité ;

• la satisfaction durable des bénéficiaires.

SECTION 5

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

LE CONSULTANT-FORMATEUR : ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSTAT N°32 DU SYCFI

Le consultant-formateur contribue directement à la compétitivité des organisations

Au-delà de la transmission de connaissances, le consultant-formateur :

• accompagne les transformations ;

• développe les compétences ;

• facilite les changements ;

• soutient les entreprises ;

• participe à l'adaptation des territoires.

Sa contribution dépasse largement le cadre de la seule action pédagogique.

PROPOSITION N°23 DU SYCFI

Reconnaître pleinement le rôle économique et social des consultants-formateurs dans les politiques publiques.

SECTION 6

CONSTAT N°33 DU SYCFI

Les compétences comportementales sont devenues stratégiques

Les entreprises expriment de plus en plus fréquemment des besoins liés :

- A la communication ;
- Au management ;
- À la relation client ;
- Au travail en équipe ;
- À l'adaptabilité ;
- À la gestion des conflits ;
- À l'intelligence émotionnelle ;
- À l'autonomie ;
- À la posture professionnelle.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Dans de nombreux secteurs d'activité, ces compétences conditionnent directement la qualité du service rendu, la satisfaction client, la cohésion des équipes et la performance globale des organisations.

CONSTAT N°34 DU SYCFI

Les dispositifs de financement privilégient encore majoritairement les compétences techniques

Malgré leur importance reconnue par les employeurs, les formations portant sur les compétences comportementales rencontrent parfois davantage de difficultés de financement ou de reconnaissance.

Pourtant, les entreprises identifient régulièrement les difficultés comportementales comme l'une des principales causes :

- D'échec managérial ;
- De turnover ;
- De conflits internes ;
- De baisse de performance ;
- De difficultés commerciales.

CONSTAT N°35 DU SYCFI

Les compétences comportementales favorisent également l'inclusion et l'adaptation

Le développement du savoir-être joue un rôle essentiel dans :

- L'intégration des nouveaux collaborateurs ;
- L'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- La gestion des différences générationnelles ;
- La prévention des risques psychosociaux ;
- La qualité de vie au travail.

PROPOSITION N°24 DU SYCFI

Reconnaître pleinement les compétences comportementales comme des compétences professionnelles à part entière.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

PROPOSITION N°25 DU SYCFI

Faciliter l'accès au financement des formations visant le développement des compétences comportementales lorsqu'elles répondent à un besoin professionnel identifié.

PROPOSITION N°26 DU SYCFI

Encourager les travaux de recherche, les études d'impact et les expérimentations permettant de mieux mesurer les effets des compétences comportementales sur l'employabilité et la performance des organisations.

SECTION 7

UNE VISION HUMANISTE DE LA FORMATION

CONSTAT N°36 DU SYCFI

Chaque apprenant possède une réalité qui lui est propre

La réussite d'une formation dépend également :

SECTION 7

UNE VISION HUMANISTE DE LA FORMATION

CONSTAT N°36 DU SYCFI

Chaque apprenant possède une réalité qui lui est propre

La réussite d'une formation dépend également :

- De la motivation ;
- Du contexte personnel ;
- De l'environnement professionnel ;
- Des contraintes rencontrées ;
- Des capacités d'apprentissage ;
- Des situations de handicap éventuelles.

Le développement des compétences ne peut être réduit à une approche uniforme.

CONSTAT N°37 DU SYCFI

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

L'accompagnement humain demeure un facteur essentiel de réussite

La technologie, les plateformes numériques et l'intelligence artificielle constituent des outils précieux.

Elles ne remplacent pas l'accompagnement humain, l'écoute, l'adaptation pédagogique et la relation de confiance.

PROPOSITION N°27 DU SYCFI

Favoriser davantage la personnalisation des parcours de formation.

PROPOSITION N°28 DU SYCFI

Encourager les dispositifs d'accompagnement permettant de sécuriser les parcours et de favoriser la réussite durable des apprenants.

POSITION DU SYCFI

Le SYCFI considère que la formation professionnelle ne doit jamais perdre de vue sa finalité première :

Le développement des compétences.

La compétence repose sur trois dimensions complémentaires :

- Le savoir ;
- Le savoir-faire ;
- Le savoir-être.

Les procédures, les certifications, les financements et les contrôles sont nécessaires.

Ils ne constituent toutefois que des moyens.

La finalité demeure l'évolution des individus, la performance des organisations et le développement des territoires.

CONCLUSION DU CHAPITRE 6

La formation professionnelle représente l'un des investissements les plus rentables qu'une société puisse réaliser.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Elle prépare les métiers de demain.

Elle accompagne les transitions économiques.

Elle favorise l'inclusion.

Elle renforce la compétitivité.

Elle contribue à l'épanouissement des individus.

Le SYCFI appelle à replacer durablement la compétence au cœur du système.

Car lorsque la compétence devient la priorité, l'ensemble des dispositifs retrouve naturellement son sens.

CHAPITRE 7

LES CONSULTANTS-FORMATEURS INDÉPENDANTS :

UN MAILLAGE TERRITORIAL STRATÉGIQUE POUR LA FRANCE

Introduction

La formation professionnelle repose sur une diversité d'acteurs.

Parmi eux, les consultants-formateurs indépendants occupent une place singulière.

Présents sur l'ensemble du territoire national, ils interviennent quotidiennement auprès :

- Des TPE ;
- Des PME ;
- Des collectivités ;
- Des associations ;
- Des professions libérales ;
- Des demandeurs d'emploi ;
- Des salariés ;
- Des travailleurs indépendants.

Ils assurent une mission essentielle de transmission des compétences, d'accompagnement des transformations et de développement économique.

Pourtant, leur contribution demeure encore insuffisamment reconnue dans les politiques publiques.

Le SYCFI considère que les consultants-formateurs indépendants constituent un maillage territorial stratégique dont la valeur mérite d'être davantage prise en compte.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

SECTION 1

UN ACTEUR ÉCONOMIQUE À PART ENTIÈRE

CONSTAT N°38 DU SYCFI

Le consultant-formateur est un entrepreneur de compétences

Le consultant-formateur indépendant ne se limite pas à animer des formations.

Il exerce simultanément plusieurs fonctions :

- Ingénieur pédagogique ;
- Formateur ;
- Consultant ;
- Chef d'entreprise ;
- Gestionnaire ;
- Commercial ;
- Accompagnateur du changement.

Cette polyvalence constitue une richesse pour l'économie française.

PROPOSITION N°29 DU SYCFI

Reconnaître officiellement la contribution économique des consultants-formateurs indépendants dans les études et statistiques nationales relatives à la formation professionnelle.

SECTION 2

UN MAILLAGE TERRITORIAL UNIQUE

CONSTAT N°39 DU SYCFI

Les consultants-formateurs assurent une proximité que les grandes structures ne peuvent pas toujours garantir

Leur implantation locale leur permet :

- D'intervenir dans les territoires ruraux ;
- D'accompagner les petites entreprises ;
- De répondre rapidement aux besoins émergents ;
- D'assurer une relation de proximité avec les bénéficiaires.

Cette présence constitue un facteur d'équité territoriale.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

PROPOSITION N°30 DU SYCFI

Mieux intégrer les consultants-formateurs indépendants dans les politiques territoriales de développement des compétences.

SECTION 3

UNE PROFESSION EN PREMIÈRE LIGNE DES TRANSFORMATIONS

CONSTAT N°40 DU SYCFI

Les consultants-formateurs accompagnent les mutations économiques et sociétales

- Transformation numérique.
- Intelligence artificielle.
- Transitions écologiques.
- Évolutions réglementaires.
- Management.
- Communication.
- Prévention des risques psychosociaux.
- Handicap.
- Inclusion.

Les consultants-formateurs sont souvent les premiers acteurs mobilisés pour accompagner ces évolutions.

Ils constituent un relais opérationnel essentiel entre les politiques publiques et les besoins des entreprises.

PROPOSITION N°31 DU SYCFI

Associer davantage les représentants des consultants-formateurs aux réflexions nationales sur les évolutions du marché du travail et des compétences.

SECTION 4

UNE REPRÉSENTATIVITÉ À RENFORCER

CONSTAT N°41 DU SYCFI

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Les professionnels de terrain sont encore insuffisamment associés aux réformes

Les consultants-formateurs appliquent quotidiennement les dispositifs décidés au niveau national.

Pourtant, ils sont encore trop rarement consultés en amont des évolutions réglementaires.

Leurs retours d'expérience constituent pourtant une source précieuse d'information pour évaluer les impacts réels des réformes.

PROPOSITION N°32 DU SYCFI

Créer un mécanisme permanent de consultation des organisations représentatives des consultants-formateurs lors des réformes impactant la profession.

SECTION 5

LES PROFESSIONS LIBÉRALES : UN ENJEU MAJEUR DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

CONSTAT N°42 DU SYCFI

L'expertise métier ne garantit pas la maîtrise de toutes les compétences nécessaires à l'exercice professionnel

- Un médecin maîtrise la médecine.
- Un avocat maîtrise le droit
- Un expert-comptable maîtrise la comptabilité.
- Un kinésithérapeute maîtrise les soins.
- Un architecte maîtrise la conception.

Pour autant, ces professionnels peuvent également avoir besoin de développer :

- Leurs compétences managériales ;
- Leurs compétences en communication ;
- Leurs compétences commerciales ;
- Leurs compétences en gestion ;
- Leurs compétences numériques ;
- Leurs compétences relationnelles.

Le développement des compétences concerne l'ensemble des professions, y compris les plus qualifiées.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

PROPOSITION N°33 DU SYCFI

Développer davantage de dispositifs de formation dédiés aux compétences transversales des professions libérales.

SECTION 6

UN ENJEU DE SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONSTAT N°43 DU SYCFI

Le développement des compétences constitue un investissement stratégique pour la Nation

Dans un contexte de concurrence internationale accrue, de transformation numérique et de mutations permanentes des métiers, la capacité à développer rapidement les compétences devient un facteur déterminant de compétitivité.

Les consultants-formateurs participent directement à cet effort national.

Ils contribuent :

- À l'employabilité ;
- À l'adaptation des entreprises ;
- À l'insertion professionnelle ;
- À l'innovation ;
- À la cohésion sociale.

PROPOSITION N°34 DU SYCFI

Réaliser une étude nationale permettant de mesurer précisément la contribution économique, sociale et territoriale des consultants-formateurs indépendants.

POSITION DU SYCFI

Le SYCFI considère que les consultants-formateurs indépendants constituent l'un des piliers du développement des compétences en France.

Ils représentent un maillage territorial unique, une capacité d'adaptation remarquable et une expertise de proximité indispensable aux entreprises comme aux apprenants.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Leur expérience de terrain doit être davantage prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques.

Associer les professionnels à la construction des réformes constitue une garantie d'efficacité, de réalisme et de cohérence.

CONCLUSION DU CHAPITRE 7

Les consultants-formateurs indépendants ne sont pas uniquement des prestataires de formation.

Ils sont des acteurs du développement économique, social et humain.

Ils contribuent chaque jour à la compétitivité des entreprises, à l'évolution professionnelle des individus et à l'adaptation des territoires.

Reconnaître pleinement leur rôle constitue une condition essentielle pour construire une politique de développement des compétences durable, équilibrée et proche des réalités du terrain.

Comme le rappelle le SYCFI :

« Les consultants-formateurs indépendants ne représentent pas le terrain.

Ils sont le terrain. » (Jean Phillipe Beq Vice-président de la concurrence et répression des fraudes).

CHAPITRE 8

ANTICIPER LES COMPÉTENCES DE DEMAIN :

PRÉPARER LES TRANSFORMATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Introduction

La formation professionnelle a pour vocation de répondre aux besoins actuels des entreprises et des individus.

Elle doit également préparer les compétences qui seront nécessaires demain.

La France connaît aujourd'hui des transformations profondes :

- Révolution numérique ;
- Intelligence artificielle ;
- Transition écologique ;
- Vieillissement démographique ;

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

- Évolution des modes de travail ;
- Développement des services à la personne ;
- Nouvelles attentes sociétales ;
- Mutations des métiers.

Dans ce contexte, les politiques de développement des compétences doivent dépasser la seule réponse aux besoins immédiats.

Elles doivent permettre d'anticiper les évolutions futures.

Le SYCFI considère que la formation professionnelle doit devenir un véritable outil d'anticipation économique et sociale.

SECTION 1

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UNE RÉVOLUTION DES COMPÉTENCES

CONSTAT N°44 DU SYCFI

L'intelligence artificielle transforme déjà l'ensemble des métiers

L'intelligence artificielle n'est plus un sujet d'avenir.

Elle constitue désormais une réalité opérationnelle dans la plupart des secteurs :

- Commerce ;
- Industrie ;
- Santé ;
- Conseil ;
- Formation ;
- Communication ;
- Administration ;
- Services.

Cette évolution modifie les compétences attendues des professionnels.

CONSTAT N°45 DU SYCFI

La maîtrise des outils d'intelligence artificielle devient une compétence transversale

Comme l'informatique hier, l'intelligence artificielle tend à devenir une compétence de base dans de nombreux métiers.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Les entreprises expriment déjà des besoins croissants de sensibilisation et de formation.

PROPOSITION N°35 DU SYCFI

Intégrer progressivement les compétences liées à l'intelligence artificielle dans les dispositifs de développement des compétences accessibles à tous les actifs.

SECTION 2

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

CONSTAT N°46 DU SYCFI

Le vieillissement démographique va générer des besoins massifs de compétences

La population française vieillit.

Cette évolution crée de nouveaux besoins :

• accompagnement des personnes âgées ;

- Maintien à domicile ;
- Prévention ;
- Coordination médico-sociale ;
- Adaptation des logements ;
- Accompagnement des aidants.

PROPOSITION N°36 DU SYCFI

Développer un plan national de montée en compétences dans les métiers liés au vieillissement.

SECTION 3

LE HANDICAP : UNE PRIORITÉ NATIONALE

CONSTAT N°47 DU SYCFI

L'inclusion nécessite des compétences spécifiques

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap nécessitent :

- Des compétences techniques ;
- Des compétences humaines ;
- Une connaissance des dispositifs d'accompagnement ;
- Une capacité d'adaptation pédagogique.

Le SYCFI constate que les besoins demeurent importants dans de nombreux secteurs.

PROPOSITION N°37 DU SYCFI

Renforcer la sensibilisation et la formation des professionnels aux différentes formes de handicap.

SECTION 4

L'ENFANCE ET LA PROTECTION DES PUBLICS FRAGILES

CONSTAT N°48 DU SYCFI

Les métiers de l'enfance nécessitent des compétences de plus en plus diversifiées

Les professionnels doivent aujourd'hui maîtriser :

- Les dimensions éducatives ;
- Les dimensions relationnelles ;
- Les dimensions psychologiques ;
- Les dimensions réglementaires.

PROPOSITION N°38 DU SYCFI

Développer des parcours de formation renforçant les compétences transversales des professionnels de l'enfance.

SECTION 5

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES MÉTIERS EN TENSION

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

CONSTAT N°49 DU SYCFI

Les évolutions réglementaires créent des besoins permanents de montée en compétences

De nombreux secteurs doivent régulièrement s'adapter :

- Bâtiment ;
- Santé ;
- Sécurité ;
- Environnement ; qualité ;
- Eau ;
- Énergie ;
- Transport.

Le maintien des compétences devient un enjeu stratégique.

PROPOSITION N°39 DU SYCFI

Faciliter l'accès à la formation continue dans les secteurs soumis à de fortes contraintes réglementaires.

SECTION 6

LES COMPÉTENCES HUMAINES DEMEUREREONT IRREMPLAÇABLES

CONSTAT N°50 DU SYCFI

Plus la technologie progresse, plus les compétences humaines deviennent essentielles

L'intelligence artificielle transforme les métiers.

Elle ne remplace pas :

- L'empathie ;
- L'écoute ;
- La créativité ;
- Le discernement ;
- Le leadership ;
- La relation humaine.

Les entreprises recherchent de plus en plus ces compétences.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

PROPOSITION N°40 DU SYCFI

Faire des compétences comportementales un axe prioritaire des politiques publiques de développement des compétences.

SECTION 7

LES PROFESSIONS LIBÉRALES FACE AUX TRANSFORMATIONS

CONSTAT N°51 DU SYCFI

Les professions libérales sont elles aussi confrontées à des mutations majeures

- Médecins.
- Avocats.
- Experts-comptables.
- Architectes.
- Kinésithérapeutes.
- Notaires.
- Consultants.

Tous doivent aujourd'hui intégrer :

- Le numérique ;
- L'intelligence artificielle ;
- La gestion d'activité ;
- Le management ;
- La communication ;
- La relation client.

PROPOSITION N°41 DU SYCFI

Développer une stratégie nationale d'accompagnement des professions libérales dans leurs transitions économiques, numériques et organisationnelles.

POSITION DU SYCFI

Le SYCFI considère que la formation professionnelle doit devenir un outil majeur d'anticipation.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Former uniquement pour répondre aux besoins d'aujourd'hui ne suffira plus.

La compétitivité de la France dépendra de sa capacité à préparer dès maintenant les compétences nécessaires aux évolutions de demain.

Cette anticipation doit associer les entreprises, les territoires, les professions libérales, les consultants-formateurs et les pouvoirs publics.

CONCLUSION DU CHAPITRE 8

L'avenir de la formation professionnelle ne se construira pas uniquement en répondant aux besoins immédiats.

Il se construira en préparant les compétences qui permettront d'accompagner les grandes transformations économiques, technologiques, sociales et humaines.

Le développement des compétences constitue l'un des investissements les plus stratégiques pour l'avenir de notre pays.

Le SYCFI appelle à une politique ambitieuse d'anticipation permettant à chaque individu, chaque entreprise et chaque territoire de disposer des compétences nécessaires pour relever les défis du XXIe siècle.

CHAPITRE 9

LES TPE, PME ET PROFESSIONS LIBÉRALES :

DES BESOINS SPÉCIFIQUES ENCORE INSUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE

Introduction

Les Très Petites Entreprises, les Petites et Moyennes Entreprises ainsi que les professions libérales constituent le socle de l'économie française.

Elles représentent la majorité des employeurs, participent à l'attractivité des territoires et contribuent directement à la création de richesse et d'emplois.

Pourtant, les dispositifs de développement des compétences demeurent encore largement construits selon des logiques qui ne correspondent pas toujours à leurs réalités quotidiennes.

Le SYCFI constate que les besoins des TPE, PME et professions libérales présentent des spécificités qui méritent une attention particulière.

Le développement des compétences constitue souvent pour ces structures un enjeu vital de compétitivité, de pérennité et de transmission.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

SECTION 1

LES TPE ET PME : DES ENTREPRISES SOUS CONTRAINTE

CONSTAT N°52 DU SYCFI

Les petites entreprises disposent de ressources limitées pour organiser la montée en compétences

Contrairement aux grandes organisations, les TPE et PME ne disposent généralement pas :

- De service RH dédié ;
- De responsable formation ;
- De service juridique ;
- De cellule de veille réglementaire.

Le dirigeant assume souvent simultanément :

- La gestion ;
- Le commerce ;
- Le management ;
- Le recrutement ;
- L'organisation ;
- Le développement de l'activité.

Dans ce contexte, l'accès à la formation peut devenir plus complexe.

PROPOSITION N°42 DU SYCFI

Développer des dispositifs simplifiés spécifiquement adaptés aux TPE et PME.

SECTION 2

LE TEMPS : PREMIER FREIN À LA FORMATION

CONSTAT N°53 DU SYCFI

Le manque de disponibilité constitue l'un des principaux obstacles à la formation

Les dirigeants de petites structures expriment régulièrement une difficulté majeure :

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Trouver le temps nécessaire pour se former ou former leurs équipes.

L'absence d'un collaborateur pendant plusieurs jours peut parfois désorganiser une activité entière.

Cette réalité doit être davantage prise en compte dans la conception des dispositifs de formation.

PROPOSITION N°43 DU SYCFI

Encourager le développement de modalités pédagogiques flexibles permettant de concilier activité économique et montée en compétences.

SECTION 3

LES PROFESSIONS LIBÉRALES : UNE RÉALITÉ SOUVENT MÉCONNUE

CONSTAT N°54 DU SYCFI

Les professions libérales rencontrent des besoins de formation transversaux insuffisamment identifiés

Les professions libérales maîtrisent généralement parfaitement leur cœur de métier.

Cependant, elles expriment des besoins croissants concernant :

- Le management ;
- La communication ;
- La gestion d'activité ;
- La relation client ou patient ;
- Le développement commercial ;
- L'organisation ;
- Les outils numériques ;
- L'intelligence artificielle.

Le développement de ces compétences constitue aujourd'hui un facteur essentiel de performance et de pérennité.

PROPOSITION N°44 DU SYCFI

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Renforcer les dispositifs de formation destinés aux compétences transversales des professions libérales.

SECTION 4

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES COMME LEVIER DE TRANSMISSION

CONSTAT N°55 DU SYCFI

Les enjeux de transmission d'entreprise nécessitent une montée en compétences spécifique

De nombreux dirigeants approchent aujourd'hui de la retraite.

La transmission des savoir-faire, des compétences et des entreprises constitue un enjeu économique majeur.

Le SYCFI constate que ces problématiques restent encore insuffisamment accompagnées.

PROPOSITION N°45 DU SYCFI

Développer des parcours de formation dédiés à la transmission des entreprises, des compétences et des savoir-faire.

SECTION 5

LES TERRITOIRES : UNE DIVERSITÉ À PRENDRE EN COMPTE

CONSTAT N°56 DU SYCFI

Les réalités territoriales demeurent très différentes selon les régions

Les besoins en compétences observés dans une grande métropole ne sont pas toujours identiques à ceux rencontrés :

- Dans les zones rurales ;
- Dans les territoires industriels ;
- Dans les zones touristiques ;
- Dans les territoires ultramarins ;
- Dans les bassins d'emploi spécialisés.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Le SYCFI considère que la proximité territoriale constitue un facteur déterminant de réussite des politiques de développement des compétences.

PROPOSITION N°46 DU SYCFI

Renforcer l'adaptation territoriale des politiques publiques de formation professionnelle.

POSITION DU SYCFI

Le SYCFI considère que les TPE, PME et professions libérales constituent l'un des moteurs essentiels du développement économique français.

Leurs besoins doivent être davantage pris en compte dans la conception des dispositifs de formation.

La simplification, la proximité, l'agilité et l'adaptation aux réalités du terrain doivent devenir des priorités.

Le développement des compétences représente pour ces structures un investissement stratégique et non une charge administrative supplémentaire.

CONCLUSION DU CHAPITRE 9

Les TPE, PME et professions libérales constituent le cœur battant de l'économie française.

Leur capacité à développer les compétences de leurs dirigeants et de leurs collaborateurs conditionne directement leur compétitivité, leur pérennité et leur capacité à transmettre leurs savoir-faire.

Une politique de formation efficace doit partir des réalités du terrain.

Elle doit être capable de répondre aux besoins spécifiques des entreprises qui composent l'essentiel du tissu économique national.

CHAPITRE 10

LES DROM-COM :

GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX COMPÉTENCES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Introduction

La formation professionnelle constitue un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens français.

Ce principe d'égalité ne saurait être limité à la seule France hexagonale.

Les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) ainsi que les Collectivités d'Outre-Mer (COM) participent pleinement à la richesse économique, culturelle et humaine de la Nation.

Pourtant, les remontées de terrain recueillies par le SYCFI mettent en évidence des difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés les professionnels, les entreprises et les apprenants ultramarins.

Éloignement géographique.

- Coûts de déplacement.
- Accès limité à certaines formations spécialisées.
- Taille des marchés locaux.
- Disponibilité des intervenants.
- Financements parfois inadaptés aux réalités territoriales.

Ces contraintes ne remettent nullement en cause le dynamisme des territoires ultramarins.

Elles soulignent simplement la nécessité de prendre davantage en compte leurs spécificités dans les politiques publiques de développement des compétences.

Le SYCFI considère que l'égalité d'accès à la formation ne signifie pas l'application uniforme des mêmes dispositifs.

Elle suppose au contraire une capacité d'adaptation permettant à chaque territoire de bénéficier de réponses adaptées à ses besoins.

SECTION 1

DES TERRITOIRES AUX RÉALITÉS ÉCONOMIQUES SPÉCIFIQUES

CONSTAT N°57 DU SYCFI

Les territoires ultramarins présentent des caractéristiques économiques particulières

Les DROM-COM connaissent des réalités différentes de celles observées en métropole.

Parmi les facteurs fréquemment identifiés :

- Insularité ;

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

• Eloignement géographique ;

- Coûts logistiques plus élevés ;
- Taille réduite de certains marchés ;
- Tensions de recrutement dans plusieurs secteurs.

Ces éléments influencent directement l'organisation des actions de formation.

RAPPORT D'OBSERVATION

Les difficultés linguistiques dans les territoires ultramarins français : un enjeu majeur pour le développement des compétences

Constat général

La République française garantit l'égalité d'accès à la formation professionnelle sur l'ensemble de son territoire. Toutefois, dans plusieurs territoires ultramarins, des réalités linguistiques particulières peuvent constituer un frein à l'accès à la formation, à l'acquisition des compétences et à l'insertion professionnelle.

Ces difficultés sont encore insuffisamment prises en compte dans les dispositifs de financement, d'accompagnement et d'évaluation des compétences.

Le consultant-formateur indépendant intervenant sur ces territoires est régulièrement confronté à des situations où la langue française n'est pas la langue maternelle ou d'usage principal des bénéficiaires.

Situation par territoire

Guadeloupe

Une partie importante de la population utilise quotidiennement le créole guadeloupéen.

Même lorsque le français est compris, certaines formations techniques ou réglementaires peuvent présenter des difficultés de compréhension, notamment :

- Vocabulaire administratif ;
- Terminologie juridique ;
- Documents réglementaires ;
- Évaluations écrites.

Conséquences observées

- Ralentissement des apprentissages ;

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

- Difficulté à formaliser par écrit ;
- Nécessité d'adapter les supports pédagogiques.

Martinique

Situation comparable à celle de la Guadeloupe.

Le créole martiniquais reste très présent dans la vie quotidienne et professionnelle.

Difficultés rencontrées

- Compréhension de certains concepts abstraits ;
- Rédaction de documents professionnels ;
- Restitution écrite des acquis.

Guyane

La Guyane constitue probablement le territoire présentant la plus grande diversité linguistique de France.

Plus de trente langues y sont parlées :

- Créole guyanais ;
- Portugais ;
- Langues amérindiennes ;
- Langues bushinenguées ;
- Espagnol ;
- Anglais.

Difficultés particulières

- Maîtrise inégale du français ;
- Illettrisme ou alphabétisation incomplète ;
- Éloignement géographique ;
- Difficultés d'accès au numérique.

Conséquences

Les dispositifs standardisés conçus pour l'Hexagone ne répondent pas toujours aux réalités du terrain.

La Réunion

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Le créole réunionnais demeure très présent dans les échanges quotidiens.

Bien que le niveau de maîtrise du français soit généralement plus élevé, des écarts subsistent concernant :

- Les écrits professionnels ;
- Les référentiels techniques ;
- Les examens certifiants.

Besoins identifiés

- Pédagogies plus contextualisées ;
- Exemples adaptés aux réalités locales ;
- Accompagnement renforcé à l'écrit.

Mayotte

Mayotte présente des spécificités particulièrement importantes.

Les langues les plus pratiquées sont :

- Le shimaoré ;
- Le kibushi.

Pour une partie de la population, le français constitue une seconde voire une troisième langue.

Difficultés constatées

- Compréhension des consignes ;
- Lecture de documents techniques ;
- Expression écrite ;
- Utilisation des plateformes numériques administratives.

Conséquences

Le risque de décrochage en formation est significativement plus élevé lorsque les dispositifs ne tiennent pas compte de cette réalité.

Saint-Martin

Le français cohabite avec l'anglais et le créole anglophone.

Les organismes de formation observent régulièrement :

- Des difficultés de compréhension des documents administratifs français ;

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

- Des besoins de traduction ou de reformulation.

Saint-Barthélemy

La population maîtrise majoritairement le français mais l'influence de l'anglais est importante dans certains secteurs économiques.

Les difficultés restent plus limitées mais peuvent apparaître dans les formations réglementaires.

Conséquences pour la formation professionnelle

Les problématiques linguistiques peuvent générer :

- Une mauvaise compréhension des besoins réels ;
- Des erreurs lors des évaluations ;
- Une baisse des taux de réussite ;
- Des abandons de parcours ;
- Une sous-utilisation des financements disponibles.

Préconisations du SYCFI

Le SYCFI propose :

1. Une reconnaissance officielle des spécificités linguistiques ultramarines

Les dispositifs nationaux doivent tenir compte des réalités territoriales.

2. L'adaptation des modalités pédagogiques

- Supports simplifiés ;
- Pédagogies visuelles ;
- Contextualisation des exemples ;
- Accompagnement renforcé.

3. La prise en compte de ces difficultés dans les financements

Le temps supplémentaire nécessaire à l'accompagnement linguistique doit être reconnu et financé.

4. Le développement de formations de remise à niveau

Notamment :

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

- Français professionnel ;
- Communication professionnelle ;
- Maîtrise des écrits administratifs ;
- Compétences numériques.

5. L'appui sur les consultants-formateurs locaux

Les consultants-formateurs implantés dans les territoires ultramarins disposent d'une connaissance précieuse des réalités linguistiques, culturelles et économiques locales.

Ils doivent être pleinement associés à la construction des politiques publiques de développement des compétences.

Conclusion

L'égalité d'accès à la formation ne peut être garantie sans prise en compte des réalités linguistiques des territoires ultramarins.

L'enjeu n'est pas de créer des dispositifs différents mais de permettre à chaque citoyen, quel que soit son territoire d'origine, d'accéder aux mêmes opportunités de développement des compétences et d'évolution professionnelle.

Le SYCFI considère que cette adaptation constitue une condition indispensable pour garantir l'efficacité des politiques publiques de formation professionnelle dans l'ensemble des territoires de la République.

PROPOSITION N°47 DU SYCFI

Mieux intégrer les spécificités économiques et géographiques des territoires ultramarins dans les dispositifs nationaux de financement de la formation.

SECTION 2

L'ACCÈS AUX FORMATIONS SPÉCIALISÉES

CONSTAT N°58 DU SYCFI

Certaines formations demeurent difficilement accessibles localement

Dans plusieurs territoires ultramarins, les apprenants et les entreprises rencontrent des difficultés pour accéder à certaines formations spécialisées.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Les raisons sont multiples :

- Faible nombre de sessions ;
- Absence d'intervenants spécialisés ;
- Coûts de déplacement ;
- Contraintes organisationnelles.

Cette situation peut freiner le développement de certaines compétences pourtant essentielles au développement économique local.

PROPOSITION N°48 DU SYCFI

Favoriser le développement de solutions hybrides associant présentiel, distanciel et accompagnement de proximité.

SECTION 3

LES COÛTS DE MOBILITÉ

CONSTAT N°59 DU SYCFI

La mobilité représente un frein important à l'accès aux compétences

Pour certains apprenants ou entreprises, suivre une formation peut nécessiter :

- Un déplacement aérien ;
- Un hébergement ;
- Une absence prolongée de l'activité professionnelle.

Ces coûts peuvent représenter un obstacle significatif à l'accès à la formation.

PROPOSITION N°49 DU SYCFI

Développer des mécanismes de soutien à la mobilité permettant de réduire les inégalités territoriales d'accès aux compétences.

SECTION 4

LES MÉTIERS EN TENSION ET LES BESOINS LOCAUX

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

CONSTAT N°60 DU SYCFI

Les besoins de compétences diffèrent selon les territoires

Les secteurs en tension ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux observés en métropole.

Les territoires ultramarins expriment parfois des besoins spécifiques concernant :

- Le bâtiment ;
- L'énergie ;
- L'eau ;
- La santé ;
- L'accompagnement des personnes ;
- Le tourisme ;
- L'agriculture ;
- La logistique.

Le développement des compétences doit tenir compte de ces réalités économiques locales.

PROPOSITION N°50 DU SYCFI

Renforcer les observatoires territoriaux des compétences afin d'anticiper les besoins spécifiques des DROM-COM.

SECTION 5

LE NUMÉRIQUE : UNE OPPORTUNITÉ MAJEURE

CONSTAT N°61 DU SYCFI

Le développement du numérique constitue un levier d'égalité

Les outils numériques permettent aujourd'hui de rapprocher les compétences des territoires.

- La visioconférence.
- Les classes virtuelles.
- Les plateformes pédagogiques.
- L'intelligence artificielle.

Les outils collaboratifs.

Offrent des perspectives nouvelles pour réduire certaines contraintes géographiques.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Toutefois, ces solutions nécessitent également :

- Des infrastructures adaptées ;
- Une couverture numérique performante ;
- Des compétences numériques suffisantes.

PROPOSITION N°51 DU SYCFI

Poursuivre les investissements permettant de garantir un accès équitable aux outils numériques de formation sur l'ensemble du territoire national.

SECTION 6

UNE ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE DES CHANCES

CONSTAT N°62 DU SYCFI

L'égalité d'accès aux compétences demeure un enjeu national

Le développement des compétences constitue un facteur essentiel :

- D'employabilité ;
- De développement économique ;
- De cohésion sociale ;
- D'attractivité des territoires.

Le lieu de résidence ne devrait jamais constituer un obstacle à l'accès à la formation.

PROPOSITION N°52 DU SYCFI

Créer un Observatoire National de l'Accès aux Compétences dans les DROM-COM afin d'identifier les freins persistants et de proposer des solutions adaptées.

POSITION DU SYCFI

Le SYCFI considère que les territoires ultramarins représentent une richesse majeure pour la France.

Le développement des compétences dans les DROM-COM ne doit pas être abordé sous l'angle de la compensation mais sous celui de l'investissement.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Investir dans les compétences ultramarines, c'est investir dans l'avenir économique, social et humain de la Nation tout entière.

L'égalité républicaine suppose que chaque citoyen puisse accéder aux mêmes opportunités de développement professionnel, quel que soit son territoire de résidence.

CONCLUSION DU CHAPITRE 10

Les DROM-COM ne doivent pas être considérés comme des territoires périphériques de la formation professionnelle.

Ils constituent pleinement une composante stratégique de la République française.

Le développement des compétences ultramarines représente un enjeu économique, social et territorial majeur.

Le SYCFI appelle à une politique ambitieuse permettant de garantir une véritable égalité d'accès aux compétences sur l'ensemble du territoire national.

Parce que la compétence ne connaît pas de frontière géographique.

Parce que l'égalité des chances doit demeurer une réalité pour tous.

Parce que chaque territoire contribue à la richesse collective de la Nation.

SECTION 6

UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE ENGAGÉE DANS LE DIALOGUE SOCIAL ET LA CONSTRUCTION DES SOLUTIONS

CONSTAT N°63 DU SYCFI

Les réformes les plus efficaces sont celles construites avec les acteurs de terrain

Le développement des compétences constitue un enjeu national qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes :

- Pouvoirs publics ;
- Partenaires sociaux ;
- Financeurs ;
- Entreprises ;
- Organisations professionnelles ;
- Consultants-formateurs ;
- Organismes de formation ;

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

- Apprenants.

Le SYCFI considère que la concertation constitue l'un des leviers majeurs d'amélioration continue du système de formation professionnelle.

CONSTAT N°64 DU SYCFI

Une mobilisation exceptionnelle de la profession au cours des dix-huit derniers mois

Au cours des dix-huit derniers mois, le SYCFI a considérablement renforcé sa participation aux travaux institutionnels, aux concertations nationales et aux actions de représentation professionnelle.

Cette mobilisation s'est traduite notamment par :

- La participation aux travaux du CESE ;
- L'organisation et la participation à des colloques nationaux ;
- Les réunions de concertation consacrées à Qualiopi ;
- Les réunions relatives à la lutte contre les fraudes dans le secteur de la formation professionnelle ;
- Les échanges avec le ministère du Travail ;
- Les travaux engagés avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) ;
- Les échanges avec France Travail ;
- Le dialogue social avec les OPCO, notamment AKTO ;
- La coordination avec la CNPL ;
- La représentation au sein des CPPRI ;
- Les travaux engagés avec la Cité des Métiers ;
- Les échanges avec les représentants des professions libérales ;

• les travaux portant sur les besoins des TPE, PME et grandes entreprises ;

• l'accompagnement des adhérents dans leur mise en conformité réglementaire ;

• la sécurisation juridique des professionnels de la formation.

Cette mobilisation illustre la volonté du SYCFI de contribuer activement à l'amélioration du système de développement des compétences et de participer à la construction des solutions de demain.

Le SYCFI considère que la représentativité ne se mesure pas uniquement au nombre d'adhérents.

Elle se mesure également à la qualité des contributions apportées aux débats nationaux et à la capacité à faire remonter les réalités du terrain auprès des décideurs publics.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

CONSTAT N°65 DU SYCFI

Les récentes évolutions réglementaires démontrent la capacité de réaction des pouvoirs publics

Le SYCFI tient à souligner la qualité du dialogue engagé avec les services de l'État et du ministère du Travail.

Les travaux conduits ces derniers mois concernant la lutte contre les fraudes ont permis l'adoption de plusieurs évolutions législatives et réglementaires dans des délais particulièrement rapides.

Le SYCFI salue la réactivité du ministère du Travail ainsi que la mobilisation des services de l'État pour protéger l'intégrité du système de formation professionnelle tout en maintenant un dialogue permanent avec les acteurs du terrain.

Cette capacité d'écoute, de concertation et d'action constitue un signal positif pour l'ensemble de la profession.

CONSTAT N°66 DU SYCFI

Les consultants-formateurs doivent être considérés comme des partenaires de solutions

Les consultants-formateurs indépendants interviennent quotidiennement auprès :

- Des entreprises ;
- Des salariés ;
- Des demandeurs d'emploi ;
- Des professions libérales ;
- Des collectivités ;
- Des associations.

Leur expérience opérationnelle permet d'identifier les difficultés mais également les solutions concrètes susceptibles d'améliorer les dispositifs existants.

Le SYCFI considère que cette expertise de terrain constitue une ressource stratégique pour les pouvoirs publics.

CONSTAT N°67 DU SYCFI

L'accompagnement et la sécurisation des professionnels demeurent indispensables

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Au-delà de sa mission de représentation, le SYCFI accompagne quotidiennement ses adhérents dans leurs démarches de mise en conformité avec la réglementation.

Cet accompagnement concerne notamment :

- La formation professionnelle ;
- Les bilans de compétences ;
- La validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Les obligations Qualiopi ;
- Les évolutions réglementaires ;
- Les relations avec les financeurs ;
- La sécurisation des pratiques professionnelles.

Le SYCFI s'appuie également sur l'expertise de partenaires spécialisés afin de garantir une information fiable et conforme à la réglementation.

À ce titre, l'accompagnement assuré par Maître Gilles Joureau apporte un soutien précieux aux professionnels confrontés à des problématiques juridiques complexes liées à l'exercice du métier de consultant-formateur.

PROPOSITION N°53 DU SYCFI

Poursuivre et renforcer les espaces permanents de concertation entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux, les organisations professionnelles et les représentants des consultants-formateurs.

PROPOSITION N°54 DU SYCFI

Associer systématiquement les représentants des consultants-formateurs indépendants aux réflexions préparatoires des réformes ayant un impact direct sur leur activité.

PROPOSITION N°55 DU SYCFI

Développer davantage les démarches de co-construction associant les professionnels de terrain à l'élaboration des futures réformes.

POSITION DU SYCFI

Le SYCFI croit profondément à la concertation, au dialogue social et à l'intelligence collective.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Les défis liés aux compétences, à l'intelligence artificielle, aux transformations économiques, aux professions libérales, aux TPE-PME et aux évolutions du marché du travail nécessitent une mobilisation collective.

Le SYCFI continuera à participer activement aux travaux engagés avec :

- Le ministère du Travail ;
- La DGE ;
- France Travail ;
- Les OPCO ;
- La CNPL ;
- Les partenaires sociaux ;
- Les organisations professionnelles ;
- Les représentants des entreprises.

L'objectif demeure inchangé :

Construire ensemble les solutions qui permettront à la France de relever les défis du développement des compétences dans le monde de demain.

Les travaux actuellement conduits avec la DGE illustrent parfaitement cette volonté commune de réflexion et de co-construction associant l'ensemble des professions libérales, les TPE, les PME, les grandes entreprises et les acteurs du développement des compétences afin de préparer les évolutions du marché du travail et de la formation professionnelle de demain.

CHAPITRE 12

L'APPRENANT AU CŒUR DU SYSTÈME :

GARANTIR LA RÉUSSITE DES PARCOURS DE FORMATION

Introduction

La formation professionnelle n'a de sens que si elle permet à chaque individu de développer ses compétences, de sécuriser son parcours professionnel et d'accroître son autonomie.

Au-delà des dispositifs de financement, des certifications, des contrôles et des obligations administratives, la finalité première du système demeure l'accompagnement des personnes.

Le développement des compétences constitue un levier majeur :

- D'employabilité ;
- D’évolution professionnelle ;
- De reconversion ;
- D’insertion ;
- D’adaptation aux transformations du monde du travail.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Le SYCFI considère que toute politique publique de formation doit être pensée en priorité à partir des besoins des apprenants.

SECTION 1

DES PARCOURS DE PLUS EN PLUS COMPLEXES

CONSTAT N°69 DU SYCFI

Les apprenants évoluent dans un environnement devenu difficile à comprendre

Les bénéficiaires doivent aujourd'hui naviguer entre :

- CPF ;
- OPCO ;
- France Travail ;
- Régions ;
- Employeurs ;
- Organismes de formation ;
- Certifications ;
- Abondements.

Cette complexité peut générer des incompréhensions et parfois conduire à l'abandon de certains projets.

PROPOSITION N°56 DU SYCFI

Améliorer la lisibilité globale du système de formation professionnelle pour les bénéficiaires.

SECTION 2

LA PERSONNALISATION DES PARCOURS

CONSTAT N°70 DU SYCFI

Chaque apprenant présente des besoins spécifiques

Les parcours professionnels sont de plus en plus diversifiés.

Les besoins d'un salarié expérimenté diffèrent de ceux :

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

- D'un jeune entrant sur le marché du travail ;
- D'un demandeur d'emploi ;
- D'un dirigeant d'entreprise ;
- D'un professionnel libéral ;
- D'une personne en reconversion.

La personnalisation constitue un facteur majeur de réussite.

PROPOSITION N°57 DU SYCFI

Encourager davantage les dispositifs permettant d'individualiser les parcours de formation.

SECTION 3

LE HANDICAP ET L'ACCESSIBILITÉ

CONSTAT N°71 DU SYCFI

L'accessibilité demeure un enjeu permanent

L'accès à la formation des personnes en situation de handicap nécessite :

- Des adaptations pédagogiques ;
- Des adaptations organisationnelles ;
- Des partenariats spécialisés ;
- Un accompagnement individualisé.

Le SYCFI considère que l'accessibilité doit être pensée dès la conception des dispositifs.

PROPOSITION N°58 DU SYCFI

Renforcer les dispositifs d'accompagnement favorisant l'accès aux compétences pour les personnes en situation de handicap.

SECTION 4

LA RÉUSSITE AU-DELÀ DE LA FORMATION

CONSTAT N°72 DU SYCFI

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

L'acquisition des compétences ne s'arrête pas à la fin de la formation

La réussite d'un parcours dépend également :

- Du transfert des acquis ;
- De l'accompagnement post-formation ;
- Du soutien managérial ;
- De l'environnement professionnel ;
- Des opportunités d'application.

Le développement des compétences constitue un processus continu.

PROPOSITION N°59 DU SYCFI

Valoriser davantage les démarches de suivi post-formation permettant de mesurer l'application réelle des compétences.

SECTION 5

LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME

CONSTAT N°73 DU SYCFI

La confiance constitue un facteur clé de réussite

Les apprenants doivent pouvoir s'appuyer sur :

- Des informations fiables ;
- Des dispositifs lisibles ;
- Des acteurs identifiés ;
- Des parcours sécurisés.
- La confiance favorise l'engagement et la réussite.

PROPOSITION N°60 DU SYCFI

Poursuivre les efforts visant à renforcer la transparence et la lisibilité du système de formation professionnelle.

POSITION DU SYCFI

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Le SYCFI considère que l'apprenant doit demeurer au centre de l'ensemble des politiques publiques de développement des compétences.

Les financements, les certifications, les contrôles et les dispositifs administratifs ne constituent pas des objectifs en eux-mêmes.

Ils doivent contribuer à une finalité unique :

Permettre à chaque individu de développer ses compétences et de construire son avenir professionnel.

CONCLUSION DU CHAPITRE 12

La formation professionnelle constitue avant tout une aventure humaine.

Chaque apprenant porte un projet, une ambition, une reconversion, une évolution ou une volonté de progression.

Le système doit être conçu pour accompagner ces parcours avec efficacité, simplicité et bienveillance.

Parce qu'au-delà des procédures et des dispositifs, ce sont les femmes et les hommes qui donnent tout son sens au développement des compétences.

CHAPITRE 13

POSITION OFFICIELLE DU SYCFI

POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE PLUS SIMPLE, PLUS EFFICACE ET PLUS HUMAINE

Introduction

Le présent Livre Blanc s'appuie sur les remontées de terrain des consultants-formateurs, des entreprises, des apprenants, des professions libérales, des territoires ultramarins, des partenaires sociaux et des institutions rencontrées par le SYCFI au cours de ses travaux.

Il ne constitue ni un réquisitoire ni une remise en cause des réformes engagées.

Le SYCFI reconnaît les avancées majeures obtenues depuis la réforme de 2018 :

• amélioration de la visibilité de l'offre ;

• développement du CPF ;

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

• renforcement de la qualité ;

• professionnalisation du secteur ;

• sécurisation des financements ;

• lutte contre les fraudes.

Toutefois, les évolutions observées sur le terrain démontrent qu'une nouvelle étape doit désormais être engagée.

Cette nouvelle étape doit poursuivre un objectif simple :

Remettre le développement des compétences au centre du système.

Le SYCFI formule les positions suivantes.

AXE 1

SIMPLIFIER LE SYSTÈME

Proposition n°61

Réduire la complexité administrative des dispositifs de financement.

Proposition n°62

Harmoniser les procédures entre les différents financeurs.

Proposition n°63

Développer un portail unique d'information sur les financements mobilisables.

Proposition n°64

Renforcer la lisibilité des parcours pour les apprenants et les entreprises.

Proposition n°65

Évaluer systématiquement l'impact administratif de toute nouvelle réglementation.

AXE 2

REDONNER DU SENS À LA QUALITÉ

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Proposition n°66

Rééquilibrer l'évaluation entre conformité documentaire et résultats pédagogiques.

Proposition n°67

Valoriser davantage l'analyse du besoin.

Proposition n°68

Faire de l'itinéraire pédagogique un indicateur central de qualité.

Proposition n°69

Mesurer davantage les compétences réellement acquises.

Proposition n°70

Coordonner les différents dispositifs de contrôle afin d'éviter les redondances.

AXE 3

RECONNAÎTRE LE SAVOIR, LE SAVOIR-FAIRE ET LE SAVOIR-ÊTRE

Proposition n°71

Reconnaître officiellement les compétences comportementales comme des compétences professionnelles à part entière.

Proposition n°72

Faciliter le financement des formations liées aux soft skills.

Proposition n°73

Développer les travaux de recherche sur les compétences humaines.

Proposition n°74

Intégrer davantage les compétences relationnelles dans les politiques publiques.

Proposition n°75

Favoriser les démarches de prévention des risques psychosociaux par la formation.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

AXE 4

SOUTENIR LES CONSULTANTS-FORMATEURS INDÉPENDANTS

Proposition n°76

Reconnaître officiellement leur contribution économique et sociale.

Proposition n°77

Associer leurs représentants aux réformes impactant la profession.

Proposition n°78

Renforcer leur représentation dans les instances de concertation.

Proposition n°79

Mesurer leur contribution territoriale.

Proposition n°80

Préserver la diversité des acteurs de la formation professionnelle.

AXE 5

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES PROFESSIONS LIBÉRALES

Proposition n°81

Développer les formations transversales en gestion, management et communication.

Proposition n°82

Faciliter l'accès à la formation pour les TPE et PME.

Proposition n°83

Accompagner les transitions numériques et l'intelligence artificielle.

Proposition n°84

Développer les compétences liées à la transmission des entreprises.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Proposition n°85

Créer davantage de passerelles entre les mondes économique, éducatif et formatif.

AXE 6

PRÉPARER LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

Proposition n°86

Déployer une stratégie nationale de montée en compétences sur l'intelligence artificielle.

Proposition n°87

Renforcer les compétences liées au vieillissement de la population.

Proposition n°88

Développer les formations liées au handicap et à l'inclusion.

Proposition n°89

Anticiper les besoins des métiers en tension.

Proposition n°90

Renforcer les observatoires prospectifs des compétences.

AXE 7

GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX COMPÉTENCES

Proposition n°91

Adapter davantage les dispositifs aux réalités territoriales.

Proposition n°92

Renforcer les solutions pour les DROM-COM.

Proposition n°93

Soutenir la mobilité lorsque celle-ci demeure nécessaire.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Proposition n°94

Développer les infrastructures numériques favorisant l'accès à la formation.

Proposition n°95

Créer un observatoire national de l'accès aux compétences.

AXE 8

RENFORCER LA CONCERTATION ET LE DIALOGUE SOCIAL

Proposition n°96

Poursuivre les travaux engagés avec le ministère du Travail.

Proposition n°97

Poursuivre les travaux engagés avec la DGE.

Proposition n°98

Renforcer les concertations avec les OPCO.

Proposition n°99

Développer les démarches de co-construction avec les organisations professionnelles.

Proposition n°100

Créer une conférence nationale annuelle du développement des compétences associant l'ensemble des parties prenantes.

POSITION OFFICIELLE DU SYCFI

Le SYCFI soutient une vision exigeante, équilibrée et profondément humaniste de la formation professionnelle.

Le développement des compétences constitue un investissement stratégique pour la France.

Les consultants-formateurs, les entreprises, les professions libérales, les partenaires sociaux et les institutions publiques ont tous un rôle à jouer dans cette ambition collective.

Le SYCFI réaffirme son engagement à poursuivre les travaux engagés avec :

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

- Le ministère du Travail ;
- La Direction Générale des Entreprises ;
- France Travail ;
- Les OPCO ;
- La CNPL ;
- Les organisations professionnelles ;
- Les représentants des entreprises ;
- Les partenaires sociaux.

L'avenir de la formation professionnelle ne se construira ni contre les acteurs de terrain ni sans eux.

Il se construira avec eux.

CONCLUSION GÉNÉRALE DU LIVRE BLANC

La France dispose d'un système de formation professionnelle riche, ambitieux et reconnu.

Les défis qui se présentent à nous sont considérables :

- Intelligence artificielle ;
- Transitions économiques ;
- Évolution des métiers ;
- Vieillissement de la population ;
- Inclusion ;
- Compétitivité des entreprises ;
- Développement des territoires.

Pour répondre à ces défis, la compétence doit redevenir la priorité.

- Le savoir.
- Le savoir-faire.
- Le savoir-être.

Tels sont les trois piliers d'une politique moderne de développement des compétences.

Le SYCFI appelle l'ensemble des acteurs à poursuivre le dialogue engagé afin de construire ensemble un système plus simple, plus efficace, plus accessible et plus humain.

Car investir dans les compétences, c'est investir dans l'avenir de la France.

Le Consultant-Formateur Indépendant :

Capteur stratégique des besoins en compétences

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Réconcilier la formation professionnelle avec la réalité du terrain

Pourquoi ce Livre Blanc ?

Le SYCFI, Syndicat des Consultants Formateurs Indépendants, rassemble des professionnels présents quotidiennement auprès des entreprises, des apprenants, des collectivités, des professions libérales et des territoires.

À travers ce Livre Blanc, le SYCFI souhaite contribuer de manière constructive à l'amélioration continue du système français de développement des compétences.

Le présent document ne remet pas en cause les objectifs poursuivis par les réformes engagées depuis 2018.

Il vise à partager les observations du terrain afin de permettre aux décideurs publics, partenaires sociaux, financeurs et acteurs de la formation de disposer d'un éclairage complémentaire fondé sur l'expérience opérationnelle.

Les 10 propositions prioritaires du SYCFI

1) Simplifier les procédures administratives.
2) Harmoniser les pratiques des financeurs sur l'ensemble du territoire.
3) Mieux coordonner les contrôles institutionnels.
4) Renforcer la reconnaissance du consultant-formateur indépendant.
5) Faciliter l'accès à la formation des TPE, PME et professions libérales.
6) Développer le financement des compétences comportementales.
7) Valoriser davantage l'analyse du besoin.
8) Anticiper les compétences liées à l'intelligence artificielle.
9) Soutenir les territoires ultramarins et ruraux.
10) Associer systématiquement les professionnels du terrain aux réformes futures.

Présent au plus près des réalités opérationnelles des entreprises, le consultant-formateur indépendant dispose d'une capacité unique d'observation, d'analyse et d'identification des besoins en compétences. Cette proximité du terrain lui permet d'anticiper les évolutions des métiers, de détecter les écarts de compétences et de contribuer à une meilleure orientation des financements de formation au bénéfice des entreprises, des salariés, des travailleurs indépendants et des territoires.

MESSAGE AUX ADHÉRENTS ACTUELS ET FUTURS ADHÉRENTS DU SYCFI

Ce Livre Blanc n'est pas un document de plus.

Il est le fruit de nombreux mois de travail, de concertation, d'échanges, d'analyses et de remontées de terrain réalisées auprès de consultants-formateurs, d'entreprises, de professions libérales, de partenaires sociaux, d'institutions et d'acteurs engagés dans le développement des compétences.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Il témoigne également de l'engagement du SYCFI dans les différentes instances de dialogue social, auprès du ministère du Travail, de la Direction Générale des Entreprises (DGE), de France Travail, des OPCO, de la CNPL, des CPPRI et de nombreux partenaires qui œuvrent quotidiennement à l'amélioration de notre secteur.

Nous vous invitons à prendre le temps de lire ce document dans son intégralité.

Pourquoi ?

Parce que les réformes ne se construisent jamais seules.

Elles ne se construisent pas uniquement dans les bureaux des administrations.

Elles ne se construisent pas uniquement dans les cabinets ministériels.

Les réformes les plus efficaces sont celles qui se construisent avec celles et ceux qui les appliquent chaque jour sur le terrain.

Vous êtes les acteurs de cette réalité.

Que vous soyez consultant-formateur indépendant, organisme de formation, dirigeant d'entreprise, professionnel libéral ou apprenant, votre expérience constitue une richesse indispensable à la construction des politiques publiques de demain.

- Vous connaissez les réussites.
- Vous connaissez les difficultés.
- Vous connaissez les besoins réels.
- Vous êtes les mieux placés pour identifier les solutions concrètes, pragmatiques et adaptées aux réalités du quotidien.

C'est précisément la vocation du SYCFI :

- Faire remonter la voix du terrain.
- Porter les préoccupations des professionnels.
- Participer à l'élaboration des solutions.
- Contribuer activement à l'évolution de notre métier.

Au cours des dix-huit derniers mois, le SYCFI a démontré qu'un dialogue constructif avec les institutions est non seulement possible, mais indispensable.

Les échanges menés avec le ministère du Travail, la Direction Générale des Entreprises, France Travail, les OPCO, la CNPL, les partenaires sociaux et de nombreux acteurs du développement des compétences ont permis de faire entendre la voix des professionnels de terrain.

Les évolutions récentes démontrent qu'une réforme gagne en efficacité lorsqu'elle est construite avec celles et ceux qui la vivent au quotidien.

Ce Livre Blanc n'est donc pas une finalité.

20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Il constitue un point de départ.

- Un outil de réflexion.
- Un outil de dialogue.
- Un outil de proposition.
- Un outil de travail collectif.

Nous vous invitons à vous en emparer, à le faire vivre, à l'enrichir et à participer aux travaux futurs du SYCFI.

Car l'avenir de la formation professionnelle ne se construira ni sans les consultants-formateurs, ni sans les entreprises, ni sans les professions libérales, ni sans les apprenants.

Il se construira avec vous.

Plus que jamais, votre expertise doit être entendue.

Plus que jamais, votre expérience doit être prise en compte.

Plus que jamais, votre engagement peut contribuer à bâtir une formation professionnelle plus simple, plus efficace, plus accessible et plus humaine.

Le SYCFI poursuivra son engagement avec conviction, responsabilité et détermination afin de défendre l'intérêt général de la profession et de contribuer au développement des compétences sur l'ensemble du territoire national.

- Ensemble, continuons à faire progresser notre métier.
- Ensemble, continuons à faire progresser les compétences.
- Ensemble, continuons à construire la formation professionnelle de demain.

Pascal Develay

Président du SYCFI

Au nom du Conseil d'administration national,
des Directrices et Directeurs de région,
et de l'ensemble des adhérents engagés au service du développement des compétences.

Très cordialement



20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73

Le présent Livre Blanc a été élaboré sous l'autorité du Conseil d'administration national du SYCFI, avec la contribution des Directrices et Directeurs de région, des adhérents, des partenaires institutionnels et des professionnels ayant participé aux travaux de concertation menés entre 2025 et 2026 auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des acteurs du développement des compétences.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

© SYCFI – Syndicat des Consultants Formateurs Indépendants – 2026

Le présent Livre Blanc constitue une œuvre de l'esprit protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, représentation, diffusion, adaptation, modification ou exploitation totale ou partielle de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable du SYCFI, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les adhérents, partenaires institutionnels et lecteurs sont autorisés à citer de courts extraits du présent document sous réserve d'en mentionner clairement la source :

« Livre Blanc du SYCFI 2026 – Syndicat des Consultants Formateurs Indépendants ».

Le SYCFI encourage la diffusion des idées et des propositions contenues dans ce Livre Blanc dans le respect du droit d'auteur, de l'intégrité des textes et de la citation de leur origine.

Tous droits réservés.



20B rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly Sur Seine - SIRET 793 322 314 000 14 – 06 80 12 58 73